

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES ARMÉES

#### Arrêté du 11 mai 2022 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 fixant la liste des indemnités attribuées aux techniciens paramédicaux civils du ministère de la défense

NOR : ARMH2206673A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, la ministre des armées, la ministre de la transformation et de la fonction publiques, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics, et la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants,

Vu le décret n° 90-693 du 1<sup>er</sup> août 1990 modifié relatif à l'attribution d'une indemnité de sujétion spéciale aux personnels de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 98-1057 du 16 novembre 1998 modifié relatif au régime indemnitaire de certains personnels civils du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2013-974 du 30 octobre 2013 portant statut particulier du corps des techniciens paramédicaux civils du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2021-1411 du 29 octobre 2021 modifiant le décret n° 90-693 du 1<sup>er</sup> août 1990 relatif à l'attribution d'une indemnité de sujétion spéciale aux personnels de la fonction publique hospitalière et instaurant une indemnité spécifique pour certains personnels ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 fixant la liste des indemnités attribuées aux techniciens paramédicaux civils du ministère de la défense,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au quatrième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006 susvisé, les mots :

« – indemnité de sujétion spéciale »

sont remplacés par les mots :

« – indemnité spécifique ».

**Art. 2.** – Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 mai 2022.

*La ministre des armées,*  
FLORENCE PARLY

*Le ministre de l'économie,  
des finances et de la relance,*  
BRUNO LE MAIRE

*La ministre de la transformation  
et de la fonction publiques,*  
AMÉLIE DE MONTCHALIN

*Le ministre délégué  
auprès du ministre de l'économie, des finances  
et de la relance, chargé des comptes publics,*  
OLIVIER DUSSOPT

*La ministre déléguée  
auprès de la ministre des armées,  
chargée de la mémoire et des anciens combattants,*  
GENEVIÈVE DARRIEUSSECQ